

NÉGOCIER DANS MON ENTREPRISE C'EST POSSIBLE

Pour faire progresser mon entreprise et la sécuriser
Pour faire des propositions et être acteur de la vie de l'entreprise

Sur quoi ?

- Le salaires et les primes
- L'organisation et le temps de travail
- Les conditions de travail et la qualité de vie au travail, l'égalité femmes-hommes

Comment ?

Nous sommes
moins de 11 salariés

Nous sommes
au moins 11 salariés
mais moins de 20 et
nous n'avons pas d'élus

L'employeur propose un projet accord.

Il est mis en œuvre si les 2/3 des salariés votent pour son application

Nous sommes
au moins 11 salariés
mais moins de 20 et
nous avons des élus

Les élus titulaires négocient.

L'accord s'applique s'il est signé par les élus titulaires représentant la majorité des suffrages exprimés aux élections.

Nous sommes
entre 20 et 49 salariés
sans élus

Des salariés mandatés négocient.

L'accord est mis en œuvre si la majorité des salariés votent pour son application.



Un outil pour les entreprises et les salariés

Contact : bfc-ud21.observatoire@direccte.gouv.fr